

Les compétences des communes

POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

AU NOM DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Dénoncer les traitements inhumains et dégradants et encourager le traitement social des personnes considérées "sans droits, ni titre" et sans abri.

Soutien aux habitant·es de squats et bidonvilles : médiation, sécurisation et réduction des risques; relais vers les autorités pertinentes

Assurer un minimum de conditions dignes : sanitaires, collecte de déchets, assainissement, eau, électricité, domiciliation.

POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE (Circulation, stationnement...)

PROTECTION PLUTÔT QUE RÉPRESSION

Penser le traitement social d'un stationnement de véhicule/caravane habitée, comme un logement précaire; plutôt que la répression.

PLAN DE SAUVEGARDE

PROTECTION DES PLUS VULNÉRABLES

Se saisir du plan intercommunal de sauvegarde qui vise à protéger la population dans le cadre d'une crise ou d'un événement majeur pour prendre en charge des personnes vulnérables avec des moyens matériels prévus (hébergement d'urgence et accueil)

ACTION SOCIALE

MAINTENIR SON CCAS

Maintenir son centre communal d'action sociale pour assurer une politique sociale d'envergure qui promeut l'inconditionnalité et l'égalité réelles avec des dispositifs adaptés (aides sociales facultatives, mise à l'abri et hébergement...)

Analyse approfondie des besoins sociaux des habitant·es

ACTION SOCIALE

IMAGINER UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE PUBLIC SOCIAL D'ACCUEIL

Une maison d'accueil multi-services pour l'accès aux droits avec des ressources utiles.

Les compétences des communes

OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

PARTICIPER AU CERCLE VERTUEUX POUR LE DROIT AU LOGEMENT DE TOUSTES

Développer du logement très social pour les faibles revenus pour désengorger l'hébergement d'urgence saturé

Développer des places d'hébergements d'urgence pour les personnes en situation administrative précaire

ORGANISATION ET FINANCEMENT DE SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Point d'accès municipaux d'hygiène

Points d'eaux, Bains-douches et accueil de jour (machine à laver, nurserie ; ...)

Permanences de personnel municipal pluriel de santé

ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

SANTÉ PUBLIQUE

Réalisation de diagnostic dans l'accès à l'eau;

Multiplier les points d'eau dans l'espace public

Développer des tarifications sociales de l'eau

Raccordement à l'eau potable

PARTICIPATION AU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Proposer des accès facilités et accompagnés dans les structures locales de l'emploi, avec des aides aux dispositifs numériques; aides aux projets professionnels;

Subventionner des associations spécialisées

Développer un Contrat territorial d'accueil CTAI pour accompagner l'insertion professionnelle des réfugié·es

MISE EN OEUVRE D'UN PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI ET PARTICIPATION AU RÉSEAU DE L'EMPLOI

SOUTENIR LES PUBLICS EXILÉS

une attention aux publics exilés statutaires (réfugiés); et aux plus précaires en voie de régularisation par des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation pour l'autonomie par le travail.

Les compétences des communes

CRÉATION ET
IMPLANTATION
D'ÉCOLES ET
CLASSES
ÉLÉMENTAIRES ET
MATERNELLES

ÉCOLE INCLUSIVE

Une attention aux classes qui permettent d'accueillir de manière inconditionnelle

Soutien aux dispositifs UPE2A pour les allophones;

équipements adaptés

RESTAURATION
SCOLAIRE DES
ÉCOLES

ÉCOLE INCLUSIVE ET SANTÉ PUBLIQUE

Tarifs sociaux voire gratuité pour l'accès à la cantine bio et locale

ORGANISATION
D'ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES

ÉCOLE INCLUSIVE

tarifs sociaux pour l'accès aux activités périscolaires (culturelles, sportives, artistiques complémentaires aux enseignements scolaires ou à une garderie périscolaire;

SCOLARISATION

ÉCOLE INCLUSIVE

chaque année le maire liste de tous les enfants de plus de 3 ans qui résident sur sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Une attention particulière peut être portée aux obstacles administratifs de l'inscription scolaire (carnet de vaccination qui peut être différent et mis à jour avec une souplesse; domiciliation; ...)

CAISSE DES ÉCOLES

ÉCOLE INCLUSIVE

une délibération du conseil municipal crée, dans chaque commune, une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Les compétences des communes

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

INCLUSION

Recenser les besoins et développer des modes d'accueil; soutenir la qualité des modes d'accueil; Soutenir, financer ou gérer des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes garderies, jardins d'éveil...) ou relais d'assistants maternels

Pour les communes de + de 10 000 habitant·es : mise en place d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant; relais petite enfance;

FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

SPORTS POUR TOUSTES

Encourager à la gratuité ou des tarifs sociaux pour l'accès aux équipements sportifs de proximité.

CREER UN OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

SPORTS POUR TOUSTES

Faciliter l'accès aux sports et loisirs pour tous

Encourager les accès facilités pour les publics en situation de précarité

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE PRÊT

CULTURE POUR TOUSTES

Accès facilité et gratuit pour les publics en situation de précarité ; travailler sur les obstacles administratifs pour les inscriptions;

Préserver une bibliothèque ouverte et endroit de refuge et de répit.

MUSÉES

CULTURE POUR TOUSTES

Organisation et financement des musées municipaux avec des tarifs sociaux voire accès gratuits pour les publics en situation de précarité.

Les compétences des communes

POLITIQUE DE LA VILLE

COHÉSION SOCIALE

Dispositifs pour réaliser des diagnostics sur les besoins du territoire;

Mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire.

Soutiens au développement de logements sociaux et aux structures sociales et culturelles.

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ

Encourager des orientations d'aménagement et de programmation en faveur d'un logement très social accessible sur tout le territoire; avec une diversité des typologies.

Appliquer des servitudes de mixité sociale; emplacements réservés;

PARTICIPER AU FINANCEMENT DU LOGEMENT

SOLIDARITÉ ET ANTI SPÉCULATION

Produire et réhabiliter du logement très social;

Soutenir l'investissement des établissements fonciers locaux EPFL

et des offices fonciers solidaires pour des accessions sociales

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PLH

PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ

Encourager une politique locale de solidarité avec un accès à l'habitat pour toutes; favoriser des typologies diverses d'habitats (habitats légers, transitoires) ; de l'intermédiation locative;

Politique réglementaire (taxe contre la vacance, les résidences secondaires...) et encadrement des loyers.

REJOINDRE UN OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ

Soutien aux OPH solidaire pour la mise en oeuvre concrète d'une politique locale de solidarité du logement et du PLH s'il existe, pour développer des logements accessibles pour toutes en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux.

Les compétences des intercommunalités (Communautés de communes, d'agglomération, urbaines, et métropoles)



REQUISITION DE
LOGEMENTS
VACANTS POUR LES
MÉTROPOLIS

HÉBERGEMENT

Délégation possible par l'Etat
du pouvoir de réquisition avec
attributaire;

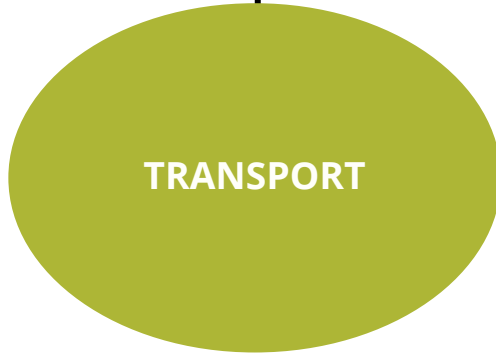


TRANSPORT

PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ

Financement,
organisation et
fonctionnement de
transports scolaires,
de services réguliers
pour des mobilités
solidaires, des
mobilités douces

Si la communauté de
commune décide de
prendre la
compétence mobilité
et devient autorité
organisatrice de la
mobilité.



TRANSPORT

MOBILITÉ SOLIDAIRE

Accompagnements
individualisé à la
mobilité pour les
personnes en
situation de
vulnérabilité
économique ou
sociale.

Si la communauté de
commune décide de
prendre la
compétence mobilité
et devient autorité
organisatrice de la
mobilité.